

Un blessé par balle devant une école à Castagniers

Une dispute entre deux hommes, hier vers midi, sur le parking de l'école des Moulins de Castagniers, a dégénéré. Un habitant de ce bourg de 1500 âmes a soudain sorti une arme de poing et fait feu sur un Niçois âgé de 38 ans manifestement venu lui demander des comptes. Une mère de famille affolée s'est réfugiée dans l'école alors que les élèves ont été confinés dans les classes pendant quelques minutes. Blessée à une jambe, la victime a été évacuée par les sapeurs-pompiers vers l'hôpital Pasteur 2.



Les techniciens d'investigation criminelle de la gendarmerie étaient à pied d'œuvre, hier vers 13 h, sur le parking devant l'école des Moulins.

(Photo Henri Issaurat)

Le tireur placé en garde à vue

Dans le même temps, les gendarmes de la brigade de Carros-Saint-Martin du Var, immédiatement sur les lieux, ont interpellé l'auteur du

coup de feu, un homme de 44 ans. Un tir qui ressemble davantage à un tir d'intimidation qu'à une tentative de meurtre. Les gendarmes ont commencé le travail de police technique et

scientifique mais le parquet de Nice les a desaisis du dossier. En effet, la police judiciaire enquêtait déjà sur commission rogatoire d'un juge d'instruction, sur les deux individus.

Le tireur a été placé en garde à vue à la caserne Auvare. Il est actuellement interrogé par la brigade criminelle. La victime doit être elle aussi rapidement entendue.

H. I. ET CH. P.

Huit randonneurs secourus près de Gréolières

L'hélicoptère Dragon 06 ne pouvant intervenir en raison de mauvaises conditions météorologiques, c'est d'abord à pied que les CRS du secours en montagne de Saint-Martin-Vésubie sont partis, dimanche soir, à la recherche de huit randonneurs âgés de 50 à 80 ans. Le groupe, surpris par la nuit, a voulu quitter le sentier qui fait le tour du Mont Cheiron mais s'est retrouvé coincé dans un éboulis, sur la face sud, en face du village de Gréolières. L'un des randonneurs, blessé à l'épaule, ne pou-

vant plus bouger, il a donné l'alerte par téléphone avec des coordonnées de localisation très précises. Les CRS ont pu venir en aide au groupe et le ramener sur le chemin, 60 m plus haut. Un 4x4 a ensuite pu approcher pour évacuer le blessé sur Gréolières. L'opération pour les CRS s'est achevée vers minuit. Le blessé, un habitant de Carros de 65 ans, a alors été pris en charge par les sapeurs-pompiers qui l'ont transporté à l'hôpital Pasteur 2.

Collision sur l'A8 à La Turbie : trois blessés

Un accident s'est produit hier matin vers 7 heures, sur l'autoroute A8, chaussée sud, peu avant le nouveau tunnel de La Borne-Romaine, entre Nice et la Turbie. D'après les premières constatations, un motard aurait perdu le contrôle de sa machine avant d'être percuté par une voiture. Une autre voiture n'a pu éviter la collision et s'est retrouvée sur le flanc alors que la moto prenait feu. Les sapeurs-pompiers ont pris en charge trois blessés qu'ils ont conduits à l'hôpital Pasteur tandis que les gendarmes et les services d'Escota fermaient l'autoroute le temps de l'intervention. À 8 heures, la circulation a pu être rétablie.

Drame de la route à Villefranche: un an avec sursis

Un automobiliste italien de 25 ans a été condamné hier, par le tribunal correctionnel de Nice, à un an de prison avec sursis, reconnu coupable d'homicide involontaire par violation d'une obligation de sécurité. Le jeune homme, mannequin de profession, avait franchi une ligne continue pour entrer dans la résidence *Pierre-et-Vacances* de Villefranche-sur-Mer, à l'angle du boulevard Napoléon-III et de l'avenue de L'Ange-Gardien. C'était le 12 avril 2015. Florent Giaume, 27 ans, au guidon d'une Suzuki, surpris par la manœuvre, n'avait pu éviter la voiture et s'était encastré dans la portière arrière du Porsche Cayenne. Lors des débats qui se sont déroulés le 14 novembre devant la 5e chambre présidée par Annie Bergou-

gnous, Jean-Michel Prêtre, le procureur de la République, avait requis six mois de prison avec sursis, tenant compte également de la vitesse excessive de la moto. Le jugement, mis en délibéré, a été rendu hier en l'absence du prévenu. Ce qu'a regretté la présidente. La sanction pénale est complétée par cinq ans d'interdiction de conduire tout véhicule à moteur, 10 000 euros d'amende et 20 000 euros à verser à la partie civile au titre du préjudice moral. Une sanction accueillie favorablement par M^e Jean-Pascal Padovani, le conseil de la famille Giaume. «*Même si, dans ce genre de drame, la justice ne peut rien atténuer, rien réparer*», précisait l'avocat niçois.

CH.P.

Infirmières agressées : des condamnations

Cinquante agressions quotidiennes en milieu hospitalier, une victime toutes les 30 minutes. C'est le triste bilan dressé par l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) qui publiait cet été son rapport annuel. À 85 %, il s'agit de personnel soignant dont 46 % d'infirmières. Ces violences sont en nette augmentation. Fallait-il voir, hier, au tribunal correctionnel de Grasse une simple coïncidence, ou le reflet de cette triste réalité ? Deux affaires de ce type y étaient jugées. La première s'est déroulée à Cannes, à

l'hôpital des Broussailles, le 7 janvier dernier. Un capitaine de bateau de 42 ans s'était blessé la veille à Isola. Il comparait hier avec sa femme de 33 ans, devant le tribunal présidé par Marc Joando. Trouvant ce jour-là qu'on ne s'occupait pas assez vite d'eux, l'épouse avait traité les infirmières de «*s...*», de «*p...*».

Une bouteille d'eau lancée

L'homme avait balancé une bouteille d'eau sur la tempe d'une infirmière. Il a été condamné à un mois de prison

avec sursis, 1000 euros d'amende et son épouse à 500 euros d'amende. L'infirmière percevra 1500 euros de dommages et intérêts. Dans la même audience, un autre couple a été condamné pour des faits similaires, le 25 avril dernier, mais cette fois à l'institut Arnaud-Tzanck à Saint-Laurent-du-Var. «*Tu ne devrais pas être infirmière, vas faire la p...*» Condamnation : 100 jours amende à 5 euros, soit 500 euros. S'ils ne payent pas, direction la prison.

G. L.

HANDICAP INTERNATIONAL

Le Sac à Sapin,
une touche de magie pour
votre sapin de Noël !

1€50 en faveur des personnes handicapées

Un produit éco-responsable : 100% biodégradable

Pratique et Décoratif

©2015 Disney